

SOMMAIRE

	Liste de présence	30
Point 0	Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2009	31
Point 1	Vote du compte administratif 2008	31
	- de la Ville	
	- du service d'exploitation forestière	
Point 2	Approbation du compte de gestion 2008	34
Point 3	Affectation des résultats de l'exercice 2008	35
Point 4	Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2008	35
Point 5	Vote des taux d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières – Exercice 2009	36
Point 6	Vote du budget primitif 2009	39
	- de la Ville	
	- du service d'exploitation forestière	
Point 7	Demande de subvention présentée par ACCES au titre de l'année 2009	42
Point 8	Demande de subvention présentée par l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée au titre de l'année 2009	43
Point 9	Demande de subvention présentée par le Comité de Gestion et d'Animation de la Chapelle au titre de l'année 2009	44
Point 10	Demande de subvention présentée par l'association Prévention Routière	44
Point 11	Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2009.....	45
Point 12	Financement des chantiers d'insertion – Conventions à intervenir avec l'ASBH	45
Point 13	Convention à intervenir avec l'Etat pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.....	47
Point 14	Requalification de la RD603 : Désignation de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux..	47
Point 15	Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2009 versées par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.....	48
Point 16	Fixation du nouveau montant des vacations funéraires	48
Point 17	Avenant n°1 à la convention foncière conclue avec l'E.P.F.L. concernant la reconversion du site de la Papiermühle	49
Point 18	Révision du plan d'occupation des sols – Avenant à intervenir au marché conclu avec le cabinet EGIS	49
Point 19	Jumelage «Sport et Philosophie» : Prise en charge des frais de transport de la délégation hombourgeoise à SAN GIORGIO DI PESARO.....	50
Point 20	Modification des limites territoriales de L'Hôpital et Saint-Avoid	50
Point 21	Demande de subvention présentée par l'U.S.E.P. pour une opération « Bouge la France »	51
Point 22	Carte scolaire 2009/2010.....	51
Point 23	Participation de la commune au projet de réaménagement de la gare SNCF	51
Point 24	Installation d'un paratonnerre sur la Collégiale St Etienne. Demande de subvention	52
Point 25	Communication de la liste des marchés publics supérieurs à 4 000 € HT passés en 2008	52
Point 26	Droit de préemption – Compte rendu de M. le Maire.....	56
Point 27	Acceptation d'indemnisation d'assurance - Compte rendu de M. le Maire.....	56
Point 28	Droit d'ester en justice – Compte rendu de M. le Maire	57
Point 29	Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.....	58
Point 30	Aménagement d'une aire de stationnement dans la rue de la Chapelle. Levée des pénalités de retard à l'entreprise CARDEM.....	59
Point 31	Louage de choses – Compte rendu de M. le Maire.....	59
Point 32	Travaux rue de la Forêt : Détermination des frais de reprographie	59

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 31 mars 2009

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 31 mars 2009 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM – M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – M. BERGMANN – Mme HUE – M. VION – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – Mme JOSEPH – M. PAVLIC – Mlle GHERIDAN – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – M. GRUBER – Mme CAYEN – M. CASPAR – M. CASTELLANI – Mme CAMPIGOTTO – M. PETERLIN – M. MULLER – M. PETRY – Mme JACQUES – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme KANICZ (qui a donné procuration de vote à Mme LEKOSZ) – M. WEISSGERBER (qui a donné procuration de vote à Mme ABRAM) – Mme KLEMM (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – Mme GAMEL (qui a donné procuration de vote à M. VION).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Tony Piscopo, agent communal, récemment décédé.

Point n° 0 – Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2009.

Monsieur le Maire :

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2009 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n° 1 – Vote du Compte Administratif 2008
- de la Ville
- du Service Exploitation Forestière

Mme ABRAM, rapporteur :

Le Compte Administratif est le relevé exhaustif de toutes les écritures comptables, mandats et titres de recettes, passées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008.

Pour ce qui est du Compte Administratif de la Ville, les comptes sont arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice.....	5 832 332,45 €
Recettes de l'exercice	7 064 601,73 €
D'où un excédent de fonctionnement de.....	+ 1 232 269,28 €

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il faut noter la prise en charge des dépenses consécutives aux incendies du Centre Social (489 323,67 €) et du Gymnases des Chênes (42 419,67).

Quant aux dépenses de personnel, elles sont en augmentation de 1,54 % par rapport à 2006.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, on note l'augmentation comme en 2007 de la Dotation de Solidarité Urbaine (1 263 837 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice.....	4 771 698.22 €
Déficit d'investissement 2007 reporté	472 817.18 €
Déficit d'investissement 2007 du service assainissement suite au transfert de la compétence vers la C.C.F.M.	603 093.55 €
Total des dépenses	5 847 608.95 €
Recettes de l'exercice	2 758 487.42 €
Affectation des résultats de fonctionnement 2007	1 244 536.36 €
Total des recettes	4 003 023.78 €
D'où un déficit d'investissement de	- 1 844 585.17 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

	CA 2008	Reports 2009
Construction du complexe socio-sportif au quartier du Langenberg	1 956 212.75 €	380 255.47 €
Réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de la Cour d'Honneur et l'aménagement du square Jean Derrieux	272 386.40 €	47 136.56 €
Mission de maîtrise d'œuvre VRD Chênes	173 469.66 €	120 393.48 €
Aménagement d'un parking rue de la Chapelle	166 294.46 €	3 078.51 €
Aménagement de la rue des Pénitents	155 755.31 €	
Extension du centre social des Chênes	142 200.12 €	1 137.70 €
Mission de maîtrise d'œuvre VRD Chapelle	127 249.62 €	173 746.42 €
Réhabilitation des rues de Betting, Lièvres et Macheren	69 846.80 €	
Réhabilitation et équipement de la Maison des Services	67 533.64 €	249.94 €
Aménagement de passages piétons sur la RD603	57 485.97 €	
Aménagement de trois columbariums	44 377.54 €	
Mission de maîtrise d'œuvre Rues Etang-Forêt-Vallée-Prairie	15 872.08 €	72 920.00 €
VRD Rues Etang-Forêt-Vallée-Prairie 1 ^{ère} tranche	40 306.64 €	12 646.06 €
Réhabilitation du couvent des récollets	31 048.46 €	
Programme de rénovation scolaire	25 397.08 €	13 054.34 €
Réfection chemin piétonnier rue des Cerisiers		
Réfection chemin piétonnier rue des Cailloux/de la Fontaine	16 762.78 €	
Réhabilitation des sanitaires de la maternelle le Chapelle	12 202.84 €	
Plate-forme entrée Ouest	11 960.00 €	
Mise en place d'un site internet	10 907.50 €	
Etude sur le site de la Papiermühle	8 995.00 €	2 415.44 €
Aménagement d'un pas de tir au stade omnisports	8 727.21 €	
Etude Aménagement d'un carrefour à feux sur la RD603	7 235.80 €	
Réhabilitation du logement de fonction 2, rue des Jardins	6 727.77 €	
Etude CAUE sur la requalification du quartier de Hellingring	6 600.00 €	
Etude acoustique bureau paysager Hôtel de Ville	4 305.60 €	
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Château	4 305.60 €	11 563.54 €
Etude Groupe scolaire du Centre	3 408.60 €	46 591.40 €

<i>Le résultat global des deux sections présente un déficit de</i>	- 612 315.89 €
Les restes à réaliser s'élèvent à :	
Dépenses d'Investissement	2 490 036.16 €
Recettes d'Investissement.....	1 912 105.43 €
<i>D'où un déficit des restes à réaliser de</i>	- 577 930.73 €

En incluant les restes à réaliser au Compte Administratif 2007, nous arrivons à un déficit global de 1 190 246.62 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DU SERVICE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

Les comptes de l'exercice 2008 du Service de l'Exploitation Forestière sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice.....	26 024.41 €
Recettes de l'exercice	101 131.69 €
D'où un excédent de fonctionnement de.....	+ 75 107.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice.....	0.00 €
Recettes de l'exercice	695.20 €
Excédent de fonctionnement 2006	1 304.80 €
..... Total des recettes	2 000.00 €
D'où un excédent d'investissement de	+ 2 000.00 €
<i>L'excédent global du Service de l'Exploitation Forestière est de.....</i>	+77 107.28 €

Le débat étant ouvert, **Madame ABRAM** précise que le déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2008, s'explique essentiellement par le retard dans le versement des subventions. Et de citer la construction du gymnase du Langenberg (dépenses 2008 : 2 M€) où manquent encore les participations du Conseil Régional et du FEDER pour près de 1 500 000 €, ainsi que les participations FNADT pour les VRD Chênes et Chapelle et le reliquat pour l'ex RN3. L'ensemble des subventions attendues représente un total de 2 M€. Par ailleurs, pour le Centre Social, le gymnase et le boulodrome, les indemnités de sinistres ne seront encaissées qu'en 2009.

Monsieur MULLER constate, malgré les raisons évoquées par Madame ABRAM, que la ville se trouve dans une situation « exceptionnelle » car la commune n'a jamais connu un déficit d'une telle ampleur. Selon lui « le plus dramatique » dans ce déficit budgétaire « réside dans le fait qu'au final, ce sont les Hombourgeois qui en supporteront les conséquences ». En outre, concernant les dépenses d'investissement, il note que nombre de travaux prévus au budget 2008 n'ont pas été réalisés pour un montant avoisinant les 2,5 millions d'euros de restes à réaliser, ce qui représente quasiment la moitié des dépenses d'investissement réalisés. Rappelant qu'en 2008, l'opposition n'avait pas validé le budget proposé par la municipalité, elle ne votera pas par conséquent le présent compte administratif. Concernant les ratios, s'il juge ceux-ci relativement « bons » pour la commune, il souhaite s'arrêter quelques instants sur le ratio n°4 relatif aux dépenses d'équipement brutes par rapport à la population. Reprenant les explications de Madame ABRAM et notamment l'année 2005, prétendument année où lesdites dépenses furent excessivement faibles, il souligne que la municipalité de l'époque avait lancé avec des financements moindres, un programme d'envergure concernant le complexe socio-sportif du Langenberg qui va se finaliser cette année. Sans vouloir polémiquer, il ajoute que Madame ABRAM, en tant que directrice générale des services à l'époque avait connaissance des risques de « yoyo » quant auxdits ratios, et rappelle également que lorsque Monsieur FURLAN était adjoint de Monsieur SCHOULLER, les ratios en dépenses d'équipement brutes « étaient encore plus faibles ».

Pour Madame ABRAM, les ratios sont mis en valeur pour montrer que la ville est engagée dans un réel programme de travaux depuis 2007 et que le travail de la municipalité avec les services municipaux, se concrétise par des travaux. Quant au déficit budgétaire et aux conséquences sur les Hombourgeois, elle se dit absolument pas d'accord car la population ne sera aucunement pénalisée, puisque l'arrêté des comptes constitue une image au 31 décembre 2008 de l'état des dépenses et recettes qui évolue au jour le jour. Rappelant les montants de subventions encore à obtenir, elle note que si ces subventions avaient été encaissées en temps voulu, la situation serait même excédentaire. Concernant les reports en investissement, elle précise que la municipalité a engagé un grand nombre de travaux, parfois sur des programmes pluriannuels, et qu'il est donc tout à fait normal d'observer de tels reports.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte, à la majorité (le groupe de Monsieur MULLER s'est prononcé contre), le compte administratif présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote. A son retour, il a souhaité remercier les élus ayant voté favorablement audit compte administratif ainsi que le personnel municipal pour son travail de concert avec les adjoints et conseillers municipaux.

Point n° 2 – Approbation de compte de gestion 2008.

Mme HUE, rapporteur :

La comptabilité du Maire est suivie par Trésorier Principal de Saint-Avold. Le Receveur est chargé, en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. En fin d'exercice, il confectionne le compte de gestion dont les résultats doivent concorder avec ceux du compte administratif.

Pour l'année 2008, les comptes de gestion du Receveur sont identiques aux comptes administratifs de la Ville et de ses annexes.

Aussi, au vu de ce qui précède, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2008 présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

Point n° 3 – Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Mme HUE, rapporteur :

Après clôture des comptes, il appartient à l'assemblée municipale de prendre une décision quant à l'affectation du résultat de fonctionnement de chaque budget. Lorsque ce résultat est excédentaire, il peut être totalement ou partiellement affecté au titre de l'exercice en cours à la Section d'Investissement du budget.

BUDGET VILLE

SECTIONS	RESULTATS AU 31.12.2008	MONTANT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2009	SOLDE MAINTENU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2009
INVESTISSEMENT	- 1 844 585,17 €	- 1 844 585,17 €	
FONCTIONNEMENT	+ 1 232 269,28 €	+ 1 232 269,28 €	

EXPLOITATION FORESTIERE

SECTIONS	RESULTATS AU 31.12.2008	MONTANT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2009	SOLDE MAINTENU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2009
INVESTISSEMENT	+ 2000,00€	+ 2 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	+ 75 107,28 €	+ 1 000,00 €	+ 74 107,28 €

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'affectation des résultats conformément aux tableaux ci-dessus.

Point n° 4 – Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2008.

Mme HUE, rapporteur :

Conjointement à l'adoption du compte administratif, le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières intervenues en 2008.

CESSIONS

Titres	Immeuble Bien	Acheteurs	Montant
23/09/2008	Mobilier du Château d'Hausen	Divers acheteurs (Délibération du 16/09/2008)	8 042,50 €
TOTAL DES CESSIONS			8 042,50 €

ACQUISITIONS

Mandat	Immeuble Bien	Section – Parcelle	Contenance	Vendeur	Montant
24/10/2008	Terrain	S. : 10 P : 53 S. : 10 P : 60	8 a 01 55 a 58	Réseau Ferré de France	1 300,00 €
16/10/2008	Terrain Kirschpfad	S. : 4 P. : 67	10 a 07	Mme MUNCH Hortense	453,15 €
TOTAL DES ACQUISITIONS					1 753,15 €

Point n° 5 – Vote des taux d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières – Exercice 2009.

Mme ABRAM, rapporteur :

Chaque année, les Services Fiscaux notifient aux communes les bases d'imposition des taxes directes locales. La taxe professionnelle est mise en recouvrement par la CCFM depuis l'adhésion de notre Commune à cette structure. La Commune quant à elle continue à percevoir les recettes liées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition de l'année 2009 ont augmenté de 1,15 % par rapport à celles de l'année 2008. Cette augmentation concerne à la fois une revalorisation automatique des bases ainsi que l'évolution de la matière imposable.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal des trois taxes devrait rapporter 1 080 438 €. A ce produit se rajoute le montant des allocations compensatrices qui s'élève à 145 823 €. Le produit total est ainsi estimé à 1 226 261 € soit une augmentation de 9 989 € par rapport à l'année 2008.

Depuis 1998, les Conseils Municipaux respectifs ont maintenu les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation 11,61 %
- Taxe foncière (bâti) 9,39 %
- Taxe foncière (non bâti) 42,55 %

Aujourd'hui, compte tenu de la baisse de la population et des dotations de l'Etat ainsi que la nécessité d'améliorer notre effort fiscal, je vous propose d'augmenter les trois taxes comme aux taux suivants :

- Taxe d'habitation 12,00 %
- Taxe foncière (bâti) 11,00 %
- Taxe foncière (non-bâti) 45,00 %

Selon nos calculs, cette variation de taux devrait rapporter à la Ville une augmentation de 97 197 € du produit fiscal A noter que malgré cette augmentation, nos taux d'impositions restent bien inférieurs aux communes de la même strate de la Communauté des Communes de Freyming-Merlebach, comme l'atteste le tableau qui vous a été transmis.

Le débat étant ouvert, Madame ABRAM souligne que la revalorisation automatique des bases est de 1,5% sur les propriétés non bâties et de 2,5% sur les propriétés bâties ainsi que sur la taxe d'habitation. Et de comparer le taux de la taxe d'habitation de Hombourg-Haut (11,61%) à celui de Freyming-Merlebach (16,57%) ou Farébersviller (16,13%) amenant à constater que « malgré l'augmentation proposée, on est loin derrière ». Pareil constat est dressé concernant la taxe foncière sur le bâti qui est de 11,39% à Hombourg-Haut et 16,86% à Freyming-Merlebach et 12,51% à Farébersviller, villes ayant une structure d'habitat analogue. Elle ajoute que ces mêmes différences s'observent pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties et souligne que les dotations de l'Etat sont en diminution alors que l'effort fiscal consenti par les habitants rentre dans leur calcul, au même titre que le nombre d'habitants, en baisse sur la ville. Aussi, elle estime qu'il faut « réagir », sans quoi les recettes communales ne cesseront de baisser. En outre, elle observe qu'il a été calculé que l'augmentation moyenne, avec la revalorisation des bases décidée par l'Etat, par habitant était de 20€/an pour la taxe d'habitation, 30€/an pour la taxe foncière et que dès lors, l'effort fiscal n'est pas aussi conséquent qu'il peut y paraître. Enfin, l'augmentation proposée est essentiellement assise sur l'augmentation de la taxe foncière et touchera donc les propriétaires, alors que pour des raisons d'équité, il a été décidé que l'augmentation de la taxe d'habitation serait moindre car touchant l'ensemble des ménages.

Monsieur PETRY évoque l'annulation de la cérémonie des vœux du Maire cette année dans le contexte de crise actuelle, et rappelle les propos tenus en commissions par Madame ABRAM sur l'importance de prendre des mesures courageuses. Or, il estime que la crise se poursuit avec les effets qu'on lui connaît, et notamment une baisse de la consommation des ménages de 2,5% en février, une hausse de 80 000 chômeurs. Aussi, dans ce contexte, il estime que la municipalité va demander « aux Hombourgeois de sortir près de 98 000 € de leurs poches ». Par conséquent, s'il considère qu'il faut que les décisions soient parfois courageuses, dans le contexte actuel et dans l'attente de jours meilleurs, il estime que tel serait justement le cas en décidant de retirer ce projet.

Monsieur MULLER fait remarquer qu'il n'a jamais été d'accord avec cette politique d'augmenter les taux des taxes et que tel ne fut pas fait par l'ancienne municipalité à laquelle il appartenait en tant qu'adjoint aux finances. En effet, tous les rapports réalisés par la municipalité comme par le cabinet d'expertise KPMG indiquaient que la hausse d'un point des taux « ne rapportait pas grand-chose ». Or, il note qu'avec la présente proposition, il est demandé une hausse de 4,5 points et dit ne pas comprendre la volonté de la municipalité en raison de la situation de crise économique tout à fait exceptionnelle et parce que « les Hombourgeois sont peut-être plus touchés qu'au plan national ». Quant à la hausse évoquée de 20€ et 30€/an, il estime que « pour bon nombre de personnes, ces sommes peuvent être énormes et mettre les gens en difficulté ». Aussi, il ne peut cautionner cette volonté de vouloir augmenter les taux. Ensuite, concernant les villes d'une même strate, il explique qu'une comparaison n'a d'intérêt que si elle prend en compte l'ensemble des paramètres : nombre de commerces, infrastructures, budget... et rappelle que nombre de villes environnantes ont décidé cette année de baisser les taux à l'instar de Freyming-Merlebach. En outre, le taux taxe sur le foncier bâti est d'environ 5,5% à Saint-Avold, soit moitié moins qu'à Hombourg-Haut, pour plus du double de la population. Enfin, il considère que la demande de hausse des taux est justifiée par le fait que la municipalité « a du mal à boucler les comptes ».

Monsieur GRUBER rappelle que la taxe professionnelle sur Saint-Avold rapporte quelques 18 millions d'euros à la ville et qu'un conseil municipal s'y tient justement ce soir et où il y sera proposé une hausse des taux des quatre taxes.

Madame ABRAM explique que la situation financière de Freyming-Merlebach est bien plus proche de celle de Hombourg-Haut que Saint-Avold.

Monsieur le Maire fait observer que les taux de Freyming-Merlebach passent de 16,60% à 16,58%.

Monsieur MULLER acquiesce mais ajoute que cela fait douze ans que le maire de Freyming-Merlebach propose une baisse de ses taxes. Aussi, il dit craindre que la municipalité renouvelle ces demandes d'augmentation dans les années à venir. Enfin, il lui semble que pendant la campagne électorale, l'équipe municipale avait avancé qu'en cas de victoire, les taux d'imposition n'augmenteraient pas.

Madame ABRAM répond que ce point n'a jamais été évoqué pendant la dernière campagne municipale. Et d'ajouter que la ville est dans l'obligation d'augmenter lesdits taux si elle ne veut pas continuer à perdre de l'argent. En effet, concernant la dotation nationale de péréquation, l'effort fiscal doit être supérieur à 90% de l'effort fiscal moyen des communes de la même strate. Ainsi, chaque année, il est comparé l'effort fiscal de la commune à l'effort moyen. Aussi, si la municipalité opposait toujours son refus à toute augmentation des impôts, les dotations baisseraient indéfiniment. Enfin, elle souligne que, bien que dans un contexte général de crise, les 100 000 € de recettes qui seront dégagés pourront être investis dans des projets concrets et serviront ainsi, soit pour réaliser par exemple un terrain multisports, soit pour rembourser un emprunt de 1 million d'euros sur 15 ans, ou encore pour mener une politique sociale envers les jeunes des quartiers.

Monsieur le Maire explique que plusieurs réunions ont été organisées avant que cette question soit évoquée en conseil municipal et que, chaque fois, la réflexion a débouché sur l'importance d'augmenter les taux des impôts locaux permettant de bénéficier de 100 000€ à 200 000 € supplémentaires de dotations. Il considère que la ville de Hombourg-Haut peut apporter autant de services qu'ailleurs en augmentant un peu les impôts. En outre, le surplus dégagé (100 000 €/an), représentera 500 000 € sur cinq ans et près de 1 million d'euros de subvention ce qui n'est pas négligeable pour l'investissement, étant noté que la fiscalité locale augmente moins vite que les charges (traitements de la fonction publique, départ à la retraite...) réduisant d'autant la marge de manœuvre. Pour ces raisons, il indique que son groupe sait qu'un effort devra être fait au niveau du fonctionnement, rappelant néanmoins le coût du transport scolaire (618 000 € sur 5 ans), l'augmentation de la subvention à A.C.C.E.S. (+ 30 000 €) ainsi que pour le fonctionnement de l'A.S.B.H., mais également les coûts de la mise en place de la vidéosurveillance. Et de conclure en précisant que la municipalité a décidé «très objectivement» d'augmenter les taux d'imposition. Aussi, si « l'opposition a le droit d'apporter ses arguments et de ne pas être accord », il dit « assumer » ses décisions.

Monsieur MULLER dit comprendre les propos de Monsieur le Maire mais, compte tenu de la situation économique sur la ville et le fait qu'il se soit toujours montré hostile à de telles hausses, il votera « contre ». Enfin, concernant les dotations en baisse cette année, la raison est aussi due à la baisse de la démographie car la dotation de solidarité urbaine est au contraire plus importante (+ 980 000 € en 4-5 ans) ce qui est très conséquent et permet de mener une politique sociale « extrêmement honorable ».

Monsieur le Maire répond que pour la dotation de solidarité urbaine, la ville touche 1 290 000€, alors que Farébersviller bénéficie de 2 300 000€ et Behren de 4 millions.

Monsieur GRUBER demande si une simulation a été faite du retour "bonus" de la dotation nationale de péréquation par rapport à la moyenne nationale.

Madame ABRAM répond que le calcul est très compliqué et que l'on ne peut pas le faire nous-mêmes. Un courrier pourra être fait en ce sens auprès de la Direction Générale des Collectivités

Locales. Enfin, si pour cette année, il n'y a pas d'impact de la baisse de la population sur le montant de la dotation globale de fonctionnement, tel n'est pas le cas de la dotation nationale de péréquation qui prend en compte l'effort fiscal, sachant que la notion de moyenne nationale évolue chaque année.

Monsieur MULLER souhaiterait avoir connaissance des montants de la dotation nationale de péréquation en début de chaque mandat pour observer ainsi son évolution car il estime que l'effort fiscal n'a pas été accru entre 2001 et 2007.

Madame ABRAM répond que cette dotation avait déjà fortement baissé en 2007 mais que l'effort fiscal moyen n'est pas connu.

Monsieur ADAM ajoute cette augmentation profitera au budget communal étant noté que le Conseil Général a également voté une augmentation de ses impositions de 3,5%. Aussi, il espère que cette hausse servira à la poursuite des travaux sur l'ex RN3.

Compte tenu de ce qui précède et au vu de l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, à sa majorité, se prononce favorablement sur la modification des taux des trois taxes, comme proposé précédemment.

Ont voté contre : M. MULLER, M. PETRY, Mme JACQUES, M. ZERKOUNE.

S'est abstenu : M. CASPAR.

Point n° 6 – Vote du budget primitif 2009

- **de la Ville**
- **du service de l'exploitation forestière**

Mme ABRAM, rapporteur :

Le vote du Budget Primitif est chaque année la traduction financière des priorités pour la Municipalité tant pour sa gestion quotidienne avec sa section de fonctionnement que pour son action d'aménagement et d'équipement avec sa section d'investissement.

Budget principal de la Ville

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 596 555,00 €. Au niveau des recettes de fonctionnement, on enregistre :

- une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 87 178 €
- une stagnation de la Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine
- une diminution de la Dotation de Solidarité Rurale de 1 732 €
- ainsi qu'une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation de 41 188 €.

Les frais de personnels sont en augmentation par rapport aux dépenses de l'année dernière (+ 2 %) afin de tenir notamment compte des différentes évolutions de carrières des agents et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à 11 119 170,80 €. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 321 300 €.

Les principales dépenses d'investissement sont :

En travaux

• aménagement du sous/sol de l'Hôtel de Ville	10 000,00 €
• réhabilitation des sanitaires des Service Techniques	10 000,00 €
• mise en place d'un nouveau paratonnerre à la Collégiale	50 000,00 €
• mise en place d'une nouvelle porte d'entrée des Services Techniques	3 000,00 €
• aménagement au cimetière La Chapelle	35 000,00 €
• création d'une allée supplémentaire au cimetière La Chapelle	5 000,00 €
• grosses réparations à la morgue Sainte Catherine	30 000,00 €
• grosses réparations à la morgue quartier La Chapelle	10 000,00 €
• mise en place de poteaux d'incendie	20 000,00 €
• aménagement intérieur de l'extension de l'école maternelle Monborn	4 000,00 €
• ravalement des façades de l'école élémentaire des Chênes	300 000,00 €
• complément pour la démolition des immeubles 2et 4 rue Ste Catherine	20 000,00 €
• réhabilitation des sanitaires du Centre Social des Chênes	25 000,00 €
• aménagement de l'aire de loisirs à la Papiermühle	150 000,00 €
• complément pour la construction du complexe socio-sportif	655 000,00 €
• reconstruction de l'abri des boulistes au quartier La Chapelle	111 000,00 €
• aménagement de la rue de la Gare	360 000,00 €
• la requalification RN3 (Voirie)	530 000,00 €
• travaux VRD 3 ^{ème} tranche (R. Langenberg) quartier La Chapelle	1 477 500,00 €
• travaux VRD 4 ^{ème} tranche (R. d'Alès, Lens) quartier La Chapelle	900 000,00 €
• travaux VRD 11 ^{ème} tranche (R. Crête, Petite colline) quartier des Chênes	800 000,00 €
• aménagement VRD rues de la Etang, Forêt, Vallée et Prairie	575 000,00 €
• aménagement des trottoirs impasse des Ronces	100 000,00 €
• aménagement impasse des Bruyères	100 000,00 €
• aménagement d'un parking à l'ancienne école de Hellingring	5 000,00 €
• renforcement de l'éclairage public	25 000,00 €
• construction d'un abri bus	4 500,00 €
• construction d'un abri pour les Jardins Ouvriers La Chapelle	40 000,00 €
• pose d'un grillage de protection du talus derrière la Maison des Services	4 000,00 €

En études

• l'étude pour la mise en place du PLU	70 000,00 €
• la mission de maîtrise d'œuvre VRD quartier la Chapelle	164 600,00 €
• la mission de maîtrise d'œuvre VRD quartier des Chênes	70 000,00 €
• l'étude pour la construction du groupe Scolaire du Centre rue des Suédois	100 000,00 €
• subvention d'équipement à la Région pour l'aménagement de la Gare	40 000,00 €
• fonds de concours versé à la Régie pour l'enfouissement réseaux R. Gare	35 810,00 €

Achats – équipements

• achat d'outillage et d'un pont pour l'atelier mécanique	16 000,00 €
• achat d'équipements de salage et de déneigement	28 000,00 €
• l'achat d'équipement informatique pour les services administratifs	2 700,00 €
• l'achat de praticables et d'un écran toile	8 200,00 €

- l'achat d'un défibrillateur pour la Salle des Fêtes 2 200,00 €
- du mobilier pour les écoles maternelles et élémentaires 6 000,00 €
- Achat de 25 ordinateurs pour les écoles 25 000,00 €
- des panneaux de rues et panneaux de police 10 000,00 €
- achat de mobilier pour les gymnases des Chênes et du Langenberg 8 500,00 €
- achat mobilier pour la maison des jeunes 4 000,00 €
- Achat de tondeuses et débroussailleuses pour le service Espaces Verts 9 000,00 €

Il est à noter que certains travaux et études sont financés sur plusieurs exercices budgétaires, notamment le complexe socio-sportif du Langenberg, la construction du groupe scolaire du Centre, ainsi que les Missions de maîtrise d'œuvre pour les quartiers Chênes et la Chapelle.

En recettes d'investissement, diverses subventions sont susceptibles de nous être accordées et un autofinancement de 1 090 055 € est inscrit. Enfin, un emprunt de 400 000 € est prévu pour financer les divers travaux de voirie.

Budget Primitif de l'Exploitation Forestière

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 3 000 € et la section de fonctionnement à 90 327,28 €. Cette année, il est envisagé d'effectuer un traitement contre les chenilles processionnaires comme en 2008.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER estime que le budget de la ville est à un « tournant » car l'on constate pour la première fois une baisse des dotations de l'Etat. En effet, la ville est perçue aujourd'hui comme « trop peu attractive » et « le nombre de commerces par rapport à il y a une quinzaine d'année est révélateur ». Aussi, il considère qu'il est important de « faire des économies de fonctionnement tout en luttant pour le pouvoir d'achat des Hombourgeois ». Il regrette cependant qu'avec le budget proposé, « ce n'est pas le cas et les dépenses de fonctionnement sont loin d'être maîtrisées ». Par conséquent, selon lui, en continuant dans cette voie, le budget sera de plus en plus difficile à réaliser. Le montant de l'autofinancement dégagé est également « inquiétant » car il reste identique d'année en année, alors que la dotation de solidarité urbaine a été multipliée par quatre en 4-5 ans. Concernant les dépenses d'investissement, son groupe est favorable à de nombreux travaux et projets à l'instar des VRD Chênes et Chapelle, les installations sportives (complexe socio-sportif du Langenberg) ou encore l'aménagement du quartier de la rue de la gare ainsi que des rues de la forêt et de l'étang. Par ailleurs, il estime « vital », non seulement pour ceux qui traversent la commune mais aussi pour l'image de la ville, de réaliser la requalification de l'ex RN3 dans son ensemble car la situation présente ne peut être tolérée plus longtemps, l'état de cette voirie ayant inévitablement des conséquences sur les structures des maisons encadrant la voirie. Son groupe constate également « avec plaisir » qu'une inscription conséquente figure au budget pour l'aménagement de la Papiermühle, « site exceptionnel que beaucoup de communes environnantes nous envient et qu'il ne tient qu'à nous de développer ». A ce propos, il souhaiterait que l'on reprenne l'étude « extrêmement intéressante » faite par Sylvitude et que l'actuelle opposition y soit pleinement associée. Enfin, son groupe « regrette qu'aucun projet de requalification des quartiers de Helling ou Hombourg-Bas ne soit à l'ordre du jour », et que sur le quartier des Chênes, la municipalité ne lance pas la réalisation d'un boulodrome alors que les boulistes y sont extrêmement nombreux. Pour ces raisons, l'opposition ne votera pas cette proposition de budget.

Concernant l'ex RN3, Madame ABRAM fait remarquer que l'étude est achevée, que la consultation a été lancée et que par conséquent, « la ville est prête dès demain à lancer la poursuite des travaux », à la condition que les autres financeurs (Etat, Département, Région) suivent, « ce qui n'est pas le cas à ce jour ». Elle ajoute que pour le quartier de Hellering, la régie municipale procédera à l'effacement des réseaux ce qui est une opération préalable à la réhabilitation de ce quartier que la municipalité essaiera de programmer avant la fin du mandat. En outre, l'étude réalisée par le C.A.U.E sera présentée lors d'une prochaine commission d'urbanisme. Enfin, concernant Hombourg-Bas, la ville a déjà réalisé et financé le parking de la rue de la chapelle et insiste sur le fait que « ce quartier ne sera pas non plus oublié ».

Concernant les bouledromes Monsieur BERGMANN informe que la ville a rencontré l'année passée les présidents des deux associations de boulistes. L'idée d'un lieu commun à l'ancien gymnase du Langenberg avait été refusée et il a donc été décidé de réaliser un bouledrome à la Chapelle. Et d'ajouter que les boulistes Chênes ne seront pas oubliés car un pareil aménagement sera également entrepris dans les prochaines années.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a récemment rencontré les services de la Région et que la ville devrait bénéficier de subventions conséquentes pour la cité des Chênes. Aussi, quand ledit contrat sera signé, il sera précisé les travaux exacts qui seront réalisés mais « aucun quartier ne sera oublié ».

Compte tenu de ce qui précède, et après avis de la commission des finances, le conseil municipal adopte, à sa majorité, le budget primitif de la ville (l'équipe de M. MULLER a voté contre) et à l'unanimité, celui de l'exploitation forestière.

Point n° 7 – Subvention 2009 à l'association ACCES.

Mme JOSEPH, rapporteur :

Monsieur le Président de l'association ACCES a transmis à la commune la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2009 dont le budget prévisionnel s'équilibre en dépense et en recette à 571 260 € contre 496 400 € en 2008.

Le poste de dépenses le plus important concerne les charges de personnel qui sont en hausse de 8 % et s'explique par l'augmentation du point de salaire et par la titularisation d'animateurs recrutés en emplois aidés.

Il est à noter également une forte augmentation des achats non stockés et plus particulièrement la ligne « alimentation » estimée à 58 830€. Ce poste de dépense correspond aux achats destinés directement aux activités et à l'accueil périscolaire (passage de l'agrément de 55 à 60 jeunes par jour).

Concernant les recettes, l'association a injecté de ses fonds propres une somme de 15 000 € pour la seconde année consécutive. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour les prestations de services, l'animation collective Familles et l'accompagnement à la scolarité sont budgétisés à 64 200 €, les participations des Conseils Régional et Général étant respectivement évalués quant à eux à 23 700 € et 16 800 €.

Concernant la participation des usagers, celle-ci est estimée à 70 800€ et concerne l'adhésion à l'association et le coût financier à la charge des familles après les différentes aides de la CAF et de la Ville.

Pour équilibrer son budget de fonctionnement, l'association sollicite une subvention de la Ville d'un montant de 175 770 € (contre 146 450 € en 2008).

En termes d'activités, l'association ACCES va poursuivre ses activités telles que les Centres de Loisirs Avec Repas, les Mercredis Récréatifs, l'Accueil Périscolaire, les Carrefours Jeunes et les activités sportives à destination des adolescents ainsi que l'opération Macadam Sports. Par ailleurs, l'association mène actuellement un travail accru à destination des familles et envisage de poursuivre les cours d'alphabétisation en direction des hommes et des femmes souhaitant améliorer leur intégration notamment au niveau de la langue française.

Il est également rappelé :

- que la Commune met à disposition les différents locaux utilisés par ACCES, et prend en charge les fluides des différents bâtiments. A cette participation, il convient d'y ajouter l'ensemble des participations complémentaires versées dans le cadre des Centres de Loisirs, des Mercredis Récréatifs et de l'Accueil Périscolaire et dans le cadre des activités inscrites dans le plan d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- la Ville bénéficie de l'aide de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Enfance pour les dépenses nouvelles engagées durant l'année 2007 soit la somme de 76 300 €.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, l'assemblée accorde, à l'unanimité, une subvention de 175 770 € à ACCES au titre de la subvention de fonctionnement 2009 qui sera versée en plusieurs acomptes conformément à la convention d'animation et de gestion.

Point n° 8 – Demande de subvention présentée par l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée au titre de l'année 2009.

Mme JOSEPH, rapporteur :

L'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée (AIPS), association créée en mars 2000 et regroupant des représentants des communes de Farébersviller, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Théding a transmis à la collectivité sa demande de subvention au titre de l'exercice 2009.

Pour mémoire, les missions de cette association visent essentiellement à prévenir une marginalisation et à promouvoir l'insertion des jeunes. Les actions de prévention dispensées par des éducateurs spécialisés consistent en un suivi individuel notamment par le travail de rue et l'accueil dans un local de permanence mais également en un suivi collectif par le biais d'actions et de projets regroupant les jeunes des quartiers.

Ainsi, l'an dernier, les éducateurs spécialisés qui ont œuvré sur le territoire de la commune ont assuré, en plus de leur travail de rencontres informelles avec les jeunes, des actions collectives en travaillant étroitement en association avec A.C.C.E.S. et l'A.S.B.H.

A noter que le Conseil Général de la Moselle finance l'intégralité de la masse salariale ainsi que 50 % des frais de fonctionnement, soit une somme de 461 689.00 €.

Aussi, pour l'exercice 2009, la commune de Hombourg-Haut est sollicitée à hauteur de 16 632 €.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement de cette subvention à l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée.

Point n° 9 –Demande de subvention présentée par le Comité de Gestion et d'Animation du Centre Social de la Chapelle au titre de l'année 2009.

Mme JULIEN, rapporteur :

Le Comité de Gestion et d'Animation (C.G.A.) du Centre Social de la Chapelle a transmis à la collectivité sa demande de subvention au titre du fonctionnement du Comité.

Depuis le transfert des activités d'animation vers l'ASBH en 2007, la Ville est membre de droit de ce Comité qui regroupe l'ensemble des associations qui mènent des activités dans le Centre Social ainsi que des représentants des villes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut, ces derniers étant au nombre de trois.

Pour 2009, les orientations du comité sont les suivantes :

- Pérenniser les actions engagées entre les deux communes
- accompagner les animations du centre social avec les associations
- promouvoir de nouvelles associations
- poursuivre la coopérative alimentaire en faveur des familles en difficultés.

Par ailleurs, le CGA a déposé un dossier dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) aux fins de redynamiser les associations au quartier de la Chapelle.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à verser une subvention de fonctionnement au CGA du Centre Social de la Chapelle de 1 500 € au titre de l'année 2009.

Mme JULIEN, présidente du CGA s'est abstenue.

Point n° 10 –Demande de subvention présentée par l'Association Prévention Routière.

Mme JULIEN, rapporteur :

Depuis plusieurs années, la commune apporte un soutien financier à l'Association Prévention Routière qui lutte contre l'insécurité routière et contribue par ses actions à :

- éduquer les usagers les plus exposés, (piétons, conducteurs de deux roues...)
- développer l'éducation routière en milieu scolaire
- sensibiliser l'ensemble des usagers de la route aux risques et conséquences des accidents.

Comme chaque année, cette association sollicite une subvention. Pour 2008, celle-ci était de 40,00 €.

A noter que pour 2009, la Commune va mener en partenariat avec la Prévention Routière une action lors des journées de sécurité routière qui se dérouleront le 30 avril au collège et les 2 et 3 mai au centre de secours. Cette action sera menée dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Lors de ces journées, divers ateliers seront proposés afin de sensibiliser les jeunes et autre public sur la sécurité routière. Au collège, ces ateliers s'effectueront en partenariat avec l'association de prévention routière, l'auto-école BASIN, les sapeurs pompiers, la Police Nationale et les transports Schon & Brullard.

Pour financer ces actions, diverses demandes ont été présentées auprès :

- du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, demande qui a été refusée
- du Conseil Général dont la sécurité routière est une compétence
- du Crédit Mutuel qui prendra en charge l'un des ateliers (PC Simulateur de conduite).

Par ailleurs, l'Association de la Prévention Routière mettra gracieusement à disposition des équipements de démonstration (appareils test réflexes, lunettes d'alcoolémie) et de la documentation.

La Ville mettra quant à elle à disposition du matériel ainsi que le personnel communal. Elle prendra également en charge le coût de l'intervention de l'auto-école BASIN (1 650 € HT) ainsi que les frais de collations lors de la journée au collège

Cette année, en raison du partenariat aux journées de la sécurité routière, après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal accorde, à sa majorité, une subvention de 100 € à cette association, étant entendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2009.

M. le Maire a voté contre.

Point n° 11 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2009.

Mme JULIEN, rapporteur :

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de la subvention annuelle accordée au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour 2009, sur proposition de la commission des affaires sociales, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 45 600 € le montant de cette subvention.

Point n° 12 – Financement des Chantiers d'Insertion – Conventions à intervenir avec l'ASBH.

Mme JULIEN, rapporteur :

Dans le cadre de la politique menée par la Municipalité dans le domaine de l'insertion professionnelle, il est proposé de mettre en place pour 2009 un chantier jeune ainsi qu'un chantier d'insertion.

1. Reconduction du chantier d'insertion pour l'année 2009

A l'instar des années précédentes, il est proposé la reconduction d'un chantier d'insertion pour une durée d'un an et portant sur l'entretien des espaces verts. Ce chantier concernera vingt personnes en grande difficulté parmi lesquelles seize bénéficiaires d'un Contrat d'Avenir et d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi et quatre jeunes.

L'objectif de ce chantier est double :

- permettre l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle d'un public en grande difficulté ;
- améliorer l'environnement de la commune par la réalisation de travaux d'intérêt général.

L'ASBH assurera la maîtrise d'œuvre, le tutorat technique et pédagogique permanent. Elle sera également en charge de la coordination des différents partenaires dans la mesure est elle est le futur employeur.

Chaque chantier constitue un excellent outil d'insertion car il permet aux bénéficiaires de développer leur autonomie sociale et professionnelle, en leur faisant découvrir le monde professionnel. Cette action fera l'objet d'un subventionnement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le budget du chantier est stable en raison de l'augmentation de la part CUCS La participation de la Ville est évaluée à 39 540 € contre 39 600 € en 2008.

2. Reconduction du chantier jeunes

Par ailleurs, il est proposé de reconduire le chantier jeunes mené par l'ASBH en partenariat avec la Mission Locale du Bassin Houiller qui concernera huit jeunes de la commune.

Comme en 2008, ces jeunes seront intégrés dans les différents domaines des services techniques.

Le coût total de cette action s'établit à 134 300 € correspondant aux frais de personnel, de gestion et au coût du transport. En recettes, on enregistre la participation du CNASEA à hauteur de 78 300 €. Le reliquat de 56 000 € sera pris en charge par la Ville à hauteur de 42 500 € et par l'Etat pour 13 500 € dans le cadre du C.U.C.S.

*Le débat étant ouvert, **Monsieur MULLER** interroge sur la situation des personnes qui ont bénéficié l'année passée d'un chantier d'insertion.*

***Madame JULIEN** répond qu'un bilan a en effet été établi laissant apparaître que certaines personnes ont trouvé du travail, d'autres non et que certaines sont inscrites à un nouveau chantier. Et de rappeler que les personnes concernées sont souvent en grande difficulté et sont difficilement employables, sans soutien, par les entreprises.*

***Monsieur MULLER** demande si les personnes qui ont travaillé dans le cadre d'un tel chantier peuvent à nouveau en faire la demande l'année suivante.*

***Madame JULIEN** répond que les chantiers se déroulent en principe sur 6 mois reconductibles jusqu'à 2 ans au maximum. En outre, il existe des listes d'attente et l'on retrouve souvent les mêmes personnes d'un dispositif à l'autre.*

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions avec l'ASBH ;
- de verser à l'ASBH la part CUCS concernant le chantier jeunes 2009 ;
- de verser les subventions correspondantes pour les deux chantiers à l'ASBH ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

Point n° 13 – Convention à intervenir avec l'Etat pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

Mme HUE, rapporteur :

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie, le Gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009 au lieu de le verser en 2010.

Ainsi, les collectivités éligibles, c'est-à-dire celles dont les dépenses réelles d'équipement en 2009 sont supérieures à la moyenne des investissements inscrits pour la période de référence (de 2004 à 2007), devront alors signer une convention, avec Madame la Sous-Préfète avant le 15 avril 2009.

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1615-6.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008, pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu cet exposé, le conseil municipal :

- *prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 401 188 € ;*
- *décide d'inscrire au budget de la commune de Hombourg-Haut 8 933 455,63 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 272,04% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;*
- *autorise M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Hombourg-Haut s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.*

Point n° 14 – Requalification de la RD 603 – Désignation de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

M. ADAM, rapporteur :

Par délibération en date du 11 février 2009, le conseil municipal a accepté le projet de rénovation de la voirie de la RD 603, 2^{ème} tranche et accepté le montant prévisionnel définitif des travaux estimé à 1 263 860 € HT.

Comme suite, il a été procédé à une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée. A la date limite de réception des offres, cinq offres (6 entreprises se sont excusées) sont parvenues en Mairie. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude toute particulière par les commissions des travaux et finances.

Au terme de cet examen, les dites commissions proposent de retenir l'offre de la société COLAS Est moyennant un coût des travaux fixé à 935 630,00€ H.T. (1 119 013,48€ T.T.C).

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant avec la société COLAS Est pour un prix des travaux s'élevant à 935 630,00 € H.T. (1 119 013,48 € T.T.C)

Point n° 15 – Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2009 versées par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Mme HUE rapporteur :

Le conseil de la Communauté de Communes du 22 décembre 2008 a voté les nouveaux montants de dotation de solidarité et d'attribution de compensation pour l'exercice 2009. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur leur acceptation.

En ce qui concerne l'attribution de compensation 2009, conformément aux conclusions de la commission d'évaluation des charges adoptées à l'unanimité, elle s'élève à 56 011 € (identique à l'année dernière).

Quant à la dotation de solidarité 2009, la Commune se verra attribuer une somme de 125 555,73 € soit 32 974,93 € de plus par rapport à l'année passée. Cette augmentation est liée d'une part au critère d'équipement communautaire hors zone pour un montant de 5 000 € car la Commune de Hombourg-Haut a mis à disposition de la Communauté de Communes la déchetterie et d'autre part un critère de « ruralité-zones » appliqué à six communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires au niveau de la taxe foncière. Pour Hombourg-Haut, le montant de ce dernier critère s'élève à 26 487,50 €.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la répartition correspondant aux tableaux annexés.

Point n° 16 – Fixation du nouveau montant des vacances funéraires.

Mme HUE rapporteur :

La loi N° 2008-1350 du 19 décembre 2008 a introduit de nouvelles dispositions dans la législation funéraire notamment celle concernant l'encadrement du montant unitaire des vacances funéraires versées à l'occasion des opérations de surveillance de police.

Ce montant qui est actuellement de 10,37 € à Hombourg-Haut (Décision du conseil municipal du 9 décembre 2008), devra désormais d'après la loi, s'établir entre 20 € et 25 €.

Aussi, au vu de ce qui précède est après avis favorable de la commission des finances, l'assemblée à l'unanimité fixe ce nouveau montant des vacances funéraires à 20 €.

Point n° 17 – Avenant n°1 à la convention foncière conclue avec l'E.P.F.L. concernant la reconversion du site de la Papiermühle.

M. BERGMANN, rapporteur :

Le 9 avril 2008, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à intervenir à la signature d'une convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) portant acquisition puis rétrocession à la commune des biens situés sur le site de la Papiermühle dans le cadre d'un projet de reconversion de cette zone.

En juin 2008, les terrains SAREC ont été soumis à une vente par adjudication et l'EPFL a préempté comme convenu. Mais lors de la régularisation de l'acte, il est apparu qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments d'appréciation permettant de juger si le bien n'était pas pollué. De ce fait, l'EPFL a demandé et obtenu un délai supplémentaire pour procéder à des analyses de sols.

Pour ces raisons, la date de cession ainsi que l'échéancier prévus dans la convention initiale ne sont plus appropriés et il convient par conséquent d'établir un avenant n°1 afin de les modifier.

Aussi compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission de l'urbanisme, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n°1 à la convention foncière.

Point n° 18 – Révision du Plan d'Occupation des Sols – Avenant à intervenir au marché intervenu avec le cabinet EGIS.

M. BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre de la révision du P.O.S., le conseil municipal a confié dans sa séance du 26 mars 2008 cette étude à la Société EGIS Aménagement de Metz avec la coopération de M. OZIOL, architecte du patrimoine pour un montant total de 67 650,00 € H.T.

Conformément au programme d'études, la révision du P.O.S. se décompose en quatre phases, à savoir :

- Phase 1 : diagnostic
- Phase 2 : définition du projet
- Phase 3 : mise en forme du Plan Local d'Urbanisme
- Phase 4 : Enquête publique et mise à jour des documents.

Au stade de l'avancement des études, l'opération se situe pour l'heure dans la phase 1 dite « diagnostic » à hauteur de plus de 40 % de sa réalisation au terme de 8 mois de prestations rythmées par des réunions de travail en Mairie.

A la demande du mandataire et de M. OZIOL, cotraitant dans cette affaire, en vue de l'échelonnement des paiements pendant chaque phase et afin d'assurer une gestion saine de leur trésorerie, il est proposé de modifier :

- l'acte d'engagement en précisant clairement le titulaire et le co-traitant ainsi leurs coordonnées juridiques et bancaires et rémunérations respectives ;
- le Cahier des Clauses Particulières, et notamment la rédaction de l'article 5.2.2 comme suit :
« *Le règlement des sommes dues au titulaire et de son co-traitant pour l'exécution des éléments de mission définis à l'article 1-2 ci-dessus, fait l'objet d'un paiement échelonné au cours de chacune des phases sur présentation et validation des situations de paiement afférentes par le Maître d'Ouvrage* ».

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission de l'urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant s'y rapportant, étant entendu que ces dispositions n'entraînent aucune modification du montant initial du marché.

Point n° 19 – « Sport et Philosophie » : Prise en charge des frais de transport de la délégation hombourgeoise à SAN GIORGIO DI PESARO.

M. PAVLIC, rapporteur :

Dans le cadre du projet « Sport et Philosophie » programmé à SAN GIORGIO DI PESARO du 7 au 11 avril prochain, une délégation de sportifs (Fc Hochwald et S.S.E.P.) et d'élus des villes de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut sera dépêchée.

L'office municipal de la jeunesse de FREYMING-MERLEBACH a pris l'attache de plusieurs transporteurs. Au terme de l'analyse des offres, il est apparu que celle de la société WEBER LITTIG pour un montant de 3 868 € était la plus avantageuse.

L'office municipal de la jeunesse de FREYMING-MERLEBACH nous a confirmé la prise en charge à hauteur de 2 000 € par la ville de SAN GIORGIO DI PESARO desdits frais de transport. Déduction faite de la participation italienne susvisée, le reliquat (1 868 €) serait à répartir à parts égales entre les villes de FREYMING-MERLEBACH et HOMBURG-HAUT.

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sportives, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 934 € pour lesdits frais de transports.

Point n° 20 – Modification des limites territoriales de l'Hôpital et Saint-Avold.

M. BERGMANN, rapporteur :

Par courrier en date du 27 février 2009, Madame la Sous-Préfète nous informe qu'une demande de modification des limites territoriales de l'Hôpital et Saint-Avold a été sollicitée par :

- la commune de l'Hôpital suite à une délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2004 ;
- Madame Bernadette HUWER et Monsieur et Madame Dino MATTUCCI, demeurant 49, rue de Limoges, quartier Colline à l'Hôpital.

Est concerné le ban de Saint-Avold et notamment :

- section 62 – parcelles 2, 26, 31 et 32 ;
- section 63 – parcelles 13 et 14.

Les personnes citées précédemment, riverains de la partie basse de la rue de Limoges, bénéficient de tous les services organisés pour les contribuables de la ville de l'Hôpital alors que leur situation foncière les rattache administrativement à Saint-Avold, éloignée de plusieurs kilomètres. C'est pourquoi, ils sollicitent une modification des limites territoriales des communes concernées.

Suite à cette demande, une enquête publique a été menée du 7 mars 2005 au 21 mars 2005. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande.

Ce projet tendant à modifier les limites cantonales, la procédure prévue aux articles L.2112-5 et suivants du code général des collectivités territoriales, prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat, sur proposition du ministère de l'intérieur, soit requis après avis du Conseil Général. Aux fins de cette consultation, l'ordonnance n°45-2604 du 2 novembre 1945 et le décret n°59-189 du 22 janvier 1959 prévoient l'examen de plusieurs éléments justificatifs et notamment l'avis des conseils municipaux directement concernés par la modification des limites cantonales, c'est-à-dire de tous les conseils municipaux des cantons modifiés, en l'espèce les cantons de Saint-Avold 1 et 2.

A noter que les deux communes principalement concernées, à savoir celles de l'Hôpital et Saint-Avold, ont respectivement donné leur accord par délibération en date du 17 septembre 2008 et 19 novembre 2007 à cette modification.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification territoriale susmentionnée.

Point n° 21 – Demande de subvention présentée par l'USEP pour l'opération "L'USEP bouge la France".

M. BITSCH, rapporteur :

Par courrier en date du 20 février 2009, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, section de secteur de Freyming-Merlebach sollicite une subvention de la Ville à l'occasion des 70 ans de la Fédération.

Ainsi, un parcours pédestre ponctué d'ateliers sportifs et culturels sera organisé entre le 13 et le 17 mai 2009. Cette manifestation concernera 400 élèves dont 165 de Hombourg-Haut.

La subvention sollicitée est destinée à financer un service de bus navette pour les classes de Hombourg-Haut et une éventuelle aide matérielle du type poste de secours.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sportives, le conseil municipal, accorde à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'USEP.

Point n° 22 – Carte scolaire 2009/2010.

M. BITSCH, rapporteur :

Par courrier en date du 2 mars 2009, L'Inspection Académique a porté à notre connaissance les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2009, suite à la réunion du Comité Technique Paritaire Départemental du 26 février dernier.

En fonction des données complémentaires recueillies, la carte scolaire a fait l'objet d'un nouvel examen. Ainsi, le retrait du 3^{ème} poste élémentaire au Centre a été annulé et un poste de rééducateur G a été attribué à l'école élémentaire La Chapelle.

L'assemblée prend acte de ces informations.

Point n° 23 – Participation de la commune au projet d'aménagement de la gare SNCF.

M. ADAM, rapporteur :

Lors du dernier conseil municipal, le projet d'aménagement du quai de la gare et de ses abords vous a été présenté. Cette opération est estimée à 340 108,00 € H.T.

Ce projet nécessite l'intervention d'une convention tripartite qui définit de manière précise, les modalités techniques, de maintenance, juridiques, et financières. Elle prévoit notamment un premier appel de fond à la signature. Le montant de ce premier acompte est de 30% de la participation totale de la Commune, à savoir une provision communale pour 2009 de 38 889,00 € H.T. (46 511,24 € T.T.C.).

A noter qu'un second appel de fond est prévu au démarrage des travaux. Ces derniers pourront démarrer fin 2009 ou au plus tard début 2010. De manière préalable, le présent projet devra également faire l'objet d'une demande de permis d'aménager.

Ainsi, en ce qui concerne les aspects financiers, le plan de financement se définit comme suit :

Montant total de l'opération € H.T.	Participation de la SNCF (€ H.T.)	Participation de la Région (€ H.T.)	Participation de la Commune (€ H.T.)
340 108,00			
Sur le domaine SNCF 323 391,00	(25% au maximum) 80 848,00	(37,5%) 121 271,50	37,5%) 121 271,50
Sur le domaine communal (raccords) 16 717,00	0,00	(50%) 8 358,50	(50%) 8 358,50
Montant total € H.T.	80 848,00	129 630,00	129 630,00

Le débat étant ouvert, Monsieur VION précise que ce projet a un réel intérêt pour la ville dans le cadre du développement de l'Euro-district, Hombourg-Haut pouvant être directement relié à Sarrebruck par un système de train et de tram. En outre, la gare de Hombourg-Haut est le deuxième bâtiment administratif le plus ancien après l'école du Centre et mérite donc un effort de la part des élus.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions des travaux et finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *accepte le projet présenté concernant le réaménagement de la gare SNCF ;*
- *autorise M. le Maire à intervenir à la signature de la convention tripartite concernant ce projet ainsi qu'au versement des appels de fond présenté ;*
- *accepte une participation de la commune à ces travaux à hauteur de 37,50% conformément au plan de financement susvisé.*

Point n° 24 – Installation d'un paratonnerre sur la Collégiale St Etienne. Demande de subvention.

M. VION, rapporteur :

Dans le cadre de la protection des installations électriques de la Collégiale, établissement recevant du public de 2ème catégorie et monument historique, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité de son paratonnerre aujourd'hui vétuste et inopérant. Ainsi il est proposé de remplacer le dispositif d'amorçage en place par un paratonnerre nouvelle génération du type cage maillée. Le coût prévisionnel de ce projet est de 50 000,00 € T.T.Ccomprenant :

- la maîtrise d'œuvre ;
- la fourniture et l'installation du réseau maillé ;
- le contrôle technique afférent.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Général.

Parallèlement, il est envisagé de procéder à la mise en place de protections d'un vitrail.

Le débat étant ouvert, Monsieur VION indique que le paratonnerre actuellement en place est devenu totalement inopérant, la foudre frappant le beffroi occasionnant des problèmes électriques tant pour la Collégiale que pour les appareils électriques des maisons avoisinantes. Par ailleurs, la protection des vitraux concernera seulement le grand vitrail de la vierge sur le transept côté nord vers le presbytère qui est régulièrement cassé.

Aussi compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission de l'urbanisme, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à :

- *déposer des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général pour les projets susvisés ;*
- *intervenir à la signature de tout document d'urbanisme en vue de la réalisation de ces travaux.*

Point n° 25 – Communication de la liste des marchés publics supérieurs à 4 000 € HT passés en 2008.

M. le Maire :

En application de l'article 133 du Code des marchés publics et de l'arrêté du 27 mai 2004, la collectivité doit publier au cours du 1^{er} trimestre de l'année en cours, la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

Conformément à ces dispositions, le conseil municipal prend acte de la liste des marchés intervenus en 2008 et dont le montant H.T était supérieur à 4 000 € H.T.

1) Travaux

Marchés compris entre 4 000 € et 19 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Aménagement de columbariums	Entreprise HENRY L'HÔPITAL	lot n°1: cimetière Chapelle 12.795,00 € lot n°2 : cimetière Chênes 11.922,00 € lot n°3 : cimetière SteCatherine 12.875,00 €	22 janvier 2008
Réfection du sentier sis rue des cailloux et rue de la fontaine	Entreprise COLAS EST BP 50811 57208 SARREGUEMINES	7 570,50€ €	22 février 2008
Enfouissement du réseau de desserte téléphonique rue de l'étang Lot câblage téléphonique	Société ROHR CABLOR 44, rue des garenes 57155 MARLY	4 400,00 €	22 février 2008
Maison des services : création d'un accès handicapé : choix d'une entreprise	Société BATI TP LACHAMBRE	19 838,00 €	6 mai 2008
Travaux voirie 2008 Lot n°2 : rue de Macheren Lot n°3 : rue de Betting	société TP COLLE CRAHANGE	Lot 2 : 9 568,00 Lot 3 : 12 520,00	26 mai 2008
Travaux de rénovation du gymnase des Chênes suite à sinistre	C.C.S. de RICHELING	12 313,76 €	21 juin 2008
Lot N°3 : Chauffage - sablage	C.T.B. de MAINVILLERS	3 447,00 €	21 juin 2008
Lot N°4 : Menuiseries bois	PRISTER de FOLSCHVILLER	9 019,20 €	23 juin 2008
Lot N°5 : Plâtrerie	BECHER de GROSTENQUIN	10 865,00 €	23 juin 2008
Lot N°6 : Protection solaire	Société STARCK de THEDING	12 350,30 €	21 juin 2008
Lot N°7 : Electricité	Société P.H. de MORHANGE	5 956,00 €	21 juin 2008
Lot N°8 : Peintures générales			
Couvent des Récollets - Construction d'un linteau en béton armé – Désignation d'une entreprise	Société SCHNEIDER PORCELETTE	15 455,35€	15 juillet 2008
Dépose, fourniture et pose de fenêtres à l'école maternelle des écureuils	FMB Menuiseries Longeville les St Avold	10 516,00€	21 juillet 2008
Remise en état des parquets de la salle des fêtes et du foyer du Centre	RUCHO-SIPPEL 57 Altviller	15 525,00€	10 septembre 2008
Remise en état des parquets du foyer du Centre	XYLOTECH 57740 Longeville-Les-St-Avold	3 036,00€	10 septembre 2008
Aménagement du site de la Papiermühle	BECK Antoine 57 ROMELFING	9 693,00€	23 octobre 2008
Acoustique – travaux au 2 ^{ème} étage de l'Hôtel de Ville	Société Bati Concept de Forbach	13 323,14	18 décembre 2008

Marchés compris entre 20 000,00 € à 49 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Aménagement de deux passages piétons Rue Nationale	SGB 57540 PETITE-ROSSELLE	28 962,64€	22 janvier 2008
Travaux voirie 2008 Lot n°1 : rue des Lièvres	société TP COLLE CREHANGE	25 533,00	26 novembre 2008
Travaux de rénovation du gymnase des Chênes suite à sinistre Lot N°2 : Carrelage	 SODIAMARS de CREUTZWALD	 29 680,00 €	21 juin 2008
Réhabilitation des allées du cimetière Centre	SCHNEIDER Porcellette	30 910,00	15 septembre 2008
Travaux de voirie – rues du Collège et de Macheren	Société EUROVIA de FORBACH	26 543,90 €	23 décembre 2008

Marchés compris entre 50 000 € HT à 89 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Travaux de rénovation du gymnase des Chênes suite à sinistre Lot N°1 : Menuiserie aluminium	 SCHREINER de OEMINGEN	 51 652,00 €	24 juin 2008
Construction d'un complexe socio-sportif au quartier Chapelle – Lot n°9 – Revêtement de sol sportif	TENNIS ET SOLS Cormontreuil (51350)	65 300,74 €	3 octobre 2008

Marchés compris entre 210 000 € HT et 999 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Travaux VRD Rue du Langenberg Lot N°1 : Travaux de voirie, signalisation, assainissement, eau potable et espaces verts Lot N°2 : Travaux d'électricité, éclairage public, téléphone et télédistribution	 Société Générale du Bâtiment de Petite- Rosselle Société SATEM EST de Rouhling	 949 007,22 € options non comprises ; 286 208,38 €	 10 décembre 2008 10 décembre 2008

2) Fournitures et servicesMarchés compris entre 4 000 € et 19 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Fourniture de produits d'entretien	I.C.A. HYGIENE de Louvigny (57)	14 207,41 €	23/01/08
Achat de 20 ordinateurs pour les écoles	AT7 Système	14 091,77	18 novembre 2008
Fourniture de sels de déneigement	SANEF SAINT-AVOLD	de 67€ HT la tonne	18 novembre 2008
Fourniture de bureaux	SM BUREAU SARREGUEMINES	5 324,58 €	18 décembre 2008
Assurance statutaire du personnel communal affilié à la CNRACL	GRAS SAVOYE - BERGER SIMON	3,18%	15 décembre 2008
Fourniture de produits d'entretien	ICA HYGIENE LOUVIGNY	14 111,39€	22 décembre 2008

Marchés compris entre 20 000,00 € à 49 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant	Date de notification
Renouvellement des polices d'assurances »Multirisques » et « Responsabilité civile » Année 2009	Assurances FINCK 57800 FREYMING-MERLEBACH	42 148,34€(TTC)	9 décembre 2008

Marchés compris entre 210 000 € HT et 999 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Organisation des transports scolaires vers le collège R. Schuman Année scolaire 2008/2009 à 2012/2013	Transports Schon et Brullard 57800 FREYMING-MERLEBACH	618 522,37€	25 août 2008

3) Etudes et maîtrise d'œuvreMarchés compris entre 4 000 € et 19 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Requalification des VRD Chênes : Etude de sol – Recrutement d'un prestataire de service	CIRSE ENVIRONNEMENT SAINT-NICOLAS-DE-PORT.	15.900,00 € H.T	30 avril 2008
Sinistre Gymnase des Chênes – reconstruction des équipements Maîtrise d'œuvre.	Cabinet Marc BOYER CREHANGE	10% des travaux	
Aménagement paysager rue du château et Sainte Catherine – maîtrise d'œuvre	EGIS AMENAGEMENT	Tranche ferme 11 250€ Tranche conditionnelle 3 150€	20 août 2008
Sinistre boulodrome de la Chapelle. Reconstruction de l'abri des boulistes. Désignation d'un Maître d'œuvre.	Société LOGO B Forbach	9,5% (7 943,14€)	22 août 2008

Marchés compris entre 20 000,00 € à 49 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Rénovation rues de l'étang, de la forêt, de la vallée et de l'impasse de la prairie – Recrutement d'un maître d'œuvre	BEREST PHALSBOURG	45 257,52 €	6 août 2008
Construction d'un groupe scolaire rue des Suédois – recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	URBAME ZIL du Gros Hêtre 57500 SAINT-AVOLD	24 247,49€	8 juillet 2008

Marchés compris entre 49 000,00 € à 89 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et révision du Plan d'Occupation des Sols	EGIS AMGT OZIOL	67 650,00€	3 avril 2008

Point n° 26 – Droit de préemption – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Dans sa séance du 26 mars 2008, le conseil municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation M. le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption. Conformément à cette délégation le conseil municipal prend acte des avis émis.

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti Non bâti
BRUCK Nadia BRUCK David	21, rue de la Paix	S23 P25-26	UB	577 m ²	Epx Davy SCHROTZENBERGER Farébersviller	Pas d'usage	Bâti
Consorts SCHWARTZ	3, rue de la Paix	S23-24 P.divers	UBac	530 m ²	VERNECKE Cédric SEIDEL Céline Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
GRILL Alfred BOUSCH Claudine	4, rue des Fleurs	S08 P52-202	UB	759 m ²	HILLEBRAND Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
Héritiers WEBER	16, impasse des Prunelles	S27 P181	UB	810 m ²	TABORIN Raphaël MANCA Rita Forbach	Pas d'usage	Bâti

Point n° 27 – Acceptation d'indemnisation d'assurance – Compte-rendu de M. le Maire.

Mme HUE, rapporteur :

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le conseil municipal a accordé à Monsieur le Maire l'autorisation d'accepter les indemnités d'assurance perçues dans le cadre de sinistres.

Conformément à cette délibération, l'assemblée prend acte des indemnités d'assurances intervenues :

Sinistre	Dégâts	Date	Estimation dégâts	Indemnités d'assurances
Stade Omnisports	Porte de garage dégradée	Entre le 11 et 12 décembre 2008	1 040,52 €	640,52 €

Point n° 28 – Droit d'ester en justice – Compte rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Lors de sa séance du 4 septembre 2007, le conseil municipal accordait, à l'unanimité, délégation à Monsieur le Maire pour défendre la commune suite à l'action en justice intentée par la boulangerie HECHT tendant à obtenir une indemnisation de la part de la ville pour le préjudice subi en raison des travaux réalisés sur la RN3, qui auraient eu pour conséquence une baisse de leur chiffre d'affaires.

Par décision en date du 23 octobre 2008, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la demande de la boulangerie HECHT estimant que « *les gênes subies par la société requérante dans l'exploitation de son commerce n'ont pas excédé les sujétions qui peuvent être imposées aux riverains dans l'intérêt de la voirie et ne présentent dès lors pas les caractéristiques d'un préjudice anormal et spécial* ».

Les magistrats ont souligné que « *le chiffre d'affaires de la société Boulangerie Artisanale est en constante diminution depuis 2003, soit antérieurement au début des travaux en septembre 2005 ; que dans ces conditions les travaux de requalification de la RN3 dans la traversée de Hombourg-Haut n'ont pu en tout état de cause contribuer à la baisse du chiffre d'affaires antérieurement à septembre 2005* ».

Enfin, la boulangerie HECHT s'est vue condamnée à verser à la commune une somme de 1 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative pour les frais et dépens occasionnés. Elle n'a pas fait appel de cette décision.

Par ailleurs, comme suite à la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2002 autorisant le Maire à défendre les intérêts de la commune contre M. GRIMMER se plaignant d'éboulements de la falaise surplombant la maison, l'assemblée est également informée que par courrier en date du 24 février 2009, le Conseil d'Etat a transmis à la commune copie de sa décision rendue le 20 février 2009. Dans cette affaire, le Conseil d'Etat a conclu à l'impossibilité pour M. GRIMMER de se pourvoir devant la haute juridiction afin de lui demander d'annuler l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy du 30 avril 2008 qui avait procédé à une appréciation des responsabilités respectives des parties en imputant à la commune « *la seule aggravation des préjudices subis par M. GRIMMER en raison de l'état et de l'utilisation de la voie publique (à hauteur de 2 858,52 €), ainsi que la prise en charge de frais d'expertise (3 868,32 €)* ».

Conformément aux délégations accordées au Maire, l'assemblée prend acte de ces informations transmises à titre de compte-rendu et ne donne pas lieu à vote.

Point n° 29 – Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

En application de la délibération en date du 26 mars 2008, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 14 janvier 2009 dont les montants étaient inférieurs à 206 000 € HT :

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de commission
Achat de 25 ordinateurs pour les écoles	AT7 de SAINT-AVOLD	18 812,71 €	Travaux/Finances Du 24 mars 2009
Boulodrome Chapelle	Lot 1 (Tout corps d'état) SATRA (BOUSBACH)	57 313,50 €	
	Lot 2 (Charpente, couverture, zinguerie) EISENBARTH (PETITE ROSSELLE)	36 677,02 €	
Vidéo surveillance du foyer social des Chênes	ALARME VIDEO SERVICES LOUPERSCHOUSE	18 456,00 €	
Travaux rue de la gare Maitrise d'œuvre	Cabinet URBAME ZIL du Gros Hêtre 57500 SAINT-AVOLD	19 765,00 €	
		3 500,00 €	
Coordonnateur Sécurité	Société Agence Coordination de Sécurité		
Ravalement des façades du bâtiment de la cour haute de l'école élémentaire Chênes – Etude préliminaire	Société LOGO B FORBACH Christophe SCHINDLER Architecte BETTVILLER	3 900,00 €	
Travaux relatifs au ravalement des façades du bâtiment de la cour haute de l'école élémentaire Chênes Maitrise d'œuvre	Société LOGO B de Forbach Christophe SCHINDLER Architecte de Bettviller	19 855,00 €	
Contrôle technique	Société APAVE de St-Avold	1 930,00 €	
Coordination SPS	Société APAVE de St-Avold	1 456,00 €	
Aménagement rue de la forêt ; Etang, de la Vallée et impasse de la Prairie – Désignation d'un coordonnateur SPS	ACS de St-Avold	2 000,00 €	

Point n° 30 – Aménagement d'une aire de stationnement dans la rue de la Chapelle. Levée des pénalités de retard à l'entreprise CARDEM.

M. BERGMANN, rapporteur :

Au cours des travaux d'aménagement susvisés, la Société CARDEM de Metz était chargée de la déconstruction d'un immeuble d'habitation désaffecté ainsi que de la construction d'un mur de clôture ouvert sur l'aire de stationnement. Le mur en question devait être érigé en blocs creux de béton; procédé invalidé au cours de l'établissement des plans d'exécution qui suggérait de nouvelles dispositions constructives adaptées au site.

Le nouveau projet, validé par le Maître d'œuvre, a nécessité des dépenses plus conséquentes, intégralement prises en charge par l'entreprise qui accusa de ce fait un retard dans l'exécution de l'ouvrage, et implicitement sur l'achèvement de l'ensemble des travaux réceptionnés le 12 août 2008, sans réserve. Les pénalités afférentes à ce dépassement de délai ont été estimées par le Maître d'œuvre à un montant de 28 325,00 € H.T.

Au vu de ce qui précède, la construction du mur dans sa nouvelle version adoptée par le Maître d'ouvrage, a fait l'objet d'un phasage cumulable au planning de l'ensemble de l'opération. Par conséquent, les nouvelles dispositions arrêtées par le Maître d'ouvrage suggèrent la levée de l'ensemble pénalités susvisées à l'entreprise CARDEM de Metz, mandataire.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des travaux, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ladite levée de pénalités à l'encontre de la société CARDEM pour un montant de 28 325,00 € H.T.

Point n° 31 – Louage de choses – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire

Par délibérations en date du 26 mars 2008, le conseil municipal a accordé à Monsieur le Maire une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Conformément à ces délibérations, l'assemblée prend acte des contrats ou baux intervenus.

Nature du Contrat	Société – adresse	Durée du contrat	Montant € H.T.
Location d'un duplicopieur pour l'Hôtel de Ville	Société RISO France 49, rue de la cité 69441 LYON	21 trimestres	159,00 €/trimestre

Point n° 32 – Travaux rue de la Forêt : Détermination des frais de reprographie.

Mme HUE, rapporteur :

Une consultation va prochainement être lancée concernant les travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans les rues de la Forêt et de la Vallée. Deux lots sont concernés par ce projet : Lot n°1 : Génie Civil et Lot n° 2 : Câblages.

Compte tenu du volume des documents à transmettre aux entreprises soumissionnaires qui souhaiteraient les obtenir sur support « papier », il convient de fixer un tarif portant sur les frais de reprographie (DCE, plans....).

Aussi sur proposition de la commission des travaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer un forfait de 41 € TTC pour le lot n° 1 et de 36 € TTC pour le lot n° 2 par dossier transmis.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.